



Prix Distinction

de l'industrie des camps du Québec

Édition 2022



Association des
camps du Québec

PRÉSENTATION

Prix Distinction édition 2022

C'est lors du 8e Congrès International des camps tenu à Québec en 2008 que les premiers Prix Distinction ont été décernés, soit le Prix Hommage, a été remis à des acteurs de l'industrie des camps du Québec pour l'ensemble de leur carrière et une implication remarquable dans les activités de l'ACQ.

Une seconde reconnaissance a vu le jour en 2011, dans le cadre du 50e anniversaire de l'Association des camps du Québec, soit le Prix Porteur de flambeau, attribué à un individu pour son investissement significatif dans son camp. Dès lors, ces reconnaissances individuelles sont regroupées sous l'appellation : Prix Distinction.

En 2022 s'ajoutent le Prix de la Relève qui vise à mettre en lumière le leadership ou le parcours fulgurant d'un travailleur du milieu qui a fait son entrée dans le monde des camps récemment et le Prix Contribution associative remis à une personne ou un organisme impliqué significativement auprès de l'ACQ et de son industrie. Enfin, le Prix Maître d'oeuvre sera attribué à une personnalité du monde des camps s'étant illustré dans une discipline particulière

Par les Prix Distinction, l'Association des camps du Québec veut souligner chaque année la contribution éminente des personnalités de son industrie.

LES PRIX REMIS AUX LAURÉATS DES PRIX DISTINCTION

Chacun des lauréats recevra :

- Un trophée souvenir
- Une pochette de presse (communiqués de presse et photos)
- Une présence sur le site internet de l'A.C.Q.
- Une présence à l'intérieur des cahiers spéciaux (selon disponibilité)

CONSIGNES POUR LA MISE EN CANDIDATURE D'UNE PERSONNE

- Le formulaire doit être rempli en version électronique et signé par le responsable de la mise en candidature.
- Une copie du logo de votre organisation en version électronique doit accompagner le dossier.
- Le dossier complet doit parvenir au bureau de l'ACQ par courriel au plus tard le **lundi 4 avril à 17 heures.**

Envoyer à

Comité de sélection – Prix Distinction
communications@campsquebec.com

Prix de la Relève

Un nouveau membre de votre organisation fait preuve d'un parcours impressionnant depuis au moins 3 ans? Vous voulez valoriser ce cheminement et/ou ce déploiement. Inscrivez-le dans la catégorie de La Relève pour valoriser son cheminement et l'encourager à aller plus loin!

Cette catégorie de distinction concerne tous les membres du personnel ou les bénévoles qui ont démontré dès leur arrivée et sur une courte période une ascension professionnelle ou une influence majeure au sein de leur organisation par leur leadership. Cette personne aspire à une carrière prometteuse dans le monde des camps.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- **La contribution dans son milieu**
Par ses actions au sein de son organisme.
(50% des points)
- **L'impact sur ses pairs**
Le candidat a su être un modèle pour plusieurs autres personnes dans son camp.
(40% des points)
- **L'apport dans l'industrie**
Pour sa participation ou implication dans le milieu des camps
(10% des points)

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Le candidat doit avoir un minimum de 3 ans d'implication professionnelle et/ou bénévole dans le domaine des camps et un maximum de 5 ans;
- La candidature doit être déposée par un organisme membre **certifié** ou **conforme** de l'ACQ.

Prix Contribution associative

Cette personne a eu un impact important auprès de l'Association et de l'industrie? Vous voulez lui témoigner que cet apport est précieux. Inscrivez-le dans la catégorie Contribution associative pour le remercier et le féliciter pour sa contribution.

Cette catégorie de distinction concerne les membres du personnel ou bénévoles de l'Association, les contractuels tels les formateurs ou consultants ayant un lien significatif avec l'ACQ, ou toute personne qui a servi la mission de l'ACQ et/ou qui a su apporter une contribution significative à l'industrie.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- **La contribution à l'ACQ**
Par ses actions au sein de l'organisme (dans le cadre de ses fonctions, comités, projets, etc.).
(50% des points)
- **L'impact sur ses pairs**
Le candidat a su être un modèle pour plusieurs autres personnes au sein de l'ACQ.
(40% des points)
- **La longévité**
Pour le temps au sein du milieu des camps.
(10% des points)

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Le candidat doit avoir un minimum de 10 ans d'implication professionnelle et/ou bénévole avec l'ACQ.

Prix du Maître d'oeuvre

Cette personne a marqué un secteur d'activité, a fait preuve de leadership dans un art, est passé maître dans une approche ou est un expert dans une matière? Vous voulez lui témoigner que sa contribution au développement et au rayonnement de cet art afin que cela ne passe pas sous silence. Inscrivez-le dans la catégorie du Maître d'oeuvre pour mettre en lumière son savoir-faire dans son domaine, au profit d'un ou plusieurs camps.

Cette catégorie de distinction concerne tous les membres du personnel ou les bénévoles qui ont su apporter une contribution significative dans l'industrie des camps grâce à une discipline particulière ou par une spécialité dans les domaines suivants :

Arts et culture : Arts visuels, les métiers d'arts, les arts médiatiques, les arts littéraires, la danse, la musique, les arts dramatiques, les arts du cirque et le patrimoine.

Sports et plein air : Toutes disciplines sportives, ainsi que les techniques relatives aux activités de plein air praticables 4 saisons par année.

Sciences et environnement : Sciences pures et technologies, sciences naturelles, ÈRE, etc.

Relations humaines : Encadrement des bénévoles, formation, diversité et inclusion, intervention, etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- **La contribution dans son milieu**
Par ses actions au sein de l'organisme (dans le cadre de ses fonctions, comités, projets, etc.).
(50% des points)
- **L'impact sur ses pairs**
Le candidat a su être un modèle pour plusieurs autres personnes au sein de l'ACQ.
(40% des points)
- **La longévité**
Pour le temps au sein du milieu des camps.
(10% des points)

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Le candidat doit avoir un minimum de 10 ans d'implication professionnelle et/ou bénévole dans sa discipline.
- La candidature doit être déposée par un organisme membre **certifié** ou **conforme** de l'ACQ.

Règlements & processus de votation

Généraux

- Seul un camp membre **certifié** ou **conforme** de l'ACQ peut déposer une candidature.
- La permanence de l'Association des camps du Québec peut soumettre une candidature par année dans chacune des catégories des Prix Distinction. Elle doit alors se soumettre au même processus de mise en candidature.
- Une candidature admise comme finaliste le demeurera jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq (5) ans.
- Si une candidature n'accède pas au rang des finalistes cinq (5) années consécutives, elle devra être déposée à nouveau pour être considérée lors des années ultérieures.
- Dans le cas qui précède, le représentant serait contacté par l'ACQ.
- Une personne qui a été lauréate d'un Prix Hommage ne peut être honorée une seconde fois, considérant que ce prix se veut l'hommage ultime remis par l'ACQ.
- Un lauréat des prix Porteur de Flambeau, Relève, Contribution Associative ou Maître d'œuvre ne peut l'être qu'une seule fois pour chacune des catégories et pourrait être éligible au Prix Hommage si elle rencontre toutes les conditions.

Le jury

- Le jury est formé de cinq (5) personnes comme suit : deux (2) anciens lauréats, deux (2) membres du conseil d'administration et d'un (1) membre de la permanence de l'Association des camps du Québec.
- Chaque membre de ce comité possède 20% du vote total.

Processus d'élection

- Une présélection des candidatures, sur la base du respect des critères d'admissibilité, est faite par le membre de la permanence chargé du dossier des prix à l'Association des camps du Québec.
- Le nombre maximum de candidatures admises au processus annuel de votation pour chaque catégorie est de dix (10).
- Si le nombre de candidatures excède le maximum, dix (10), le choix de celles qui se feraient évaluer se baserait sur le critère « Longévité », puis sur le critère implication dans les activités de l'ACQ.
- Un minimum de trois (3) candidatures par catégorie est requis pour que le prix de la catégorie en question soit remis. Dans le cadre où il n'y a pas suffisamment de candidatures, la remise du prix est annulée et l'éligibilité des candidatures déposées reportée à l'année suivante.
- Une candidature éligible doit être jugée grâce au système de votation mis en place par l'Association des camps du Québec et géré par le jury.
- Les Prix Distinction sont décernés grâce aux critères définis dans chacune des catégories.